

Trade Credit Bridge

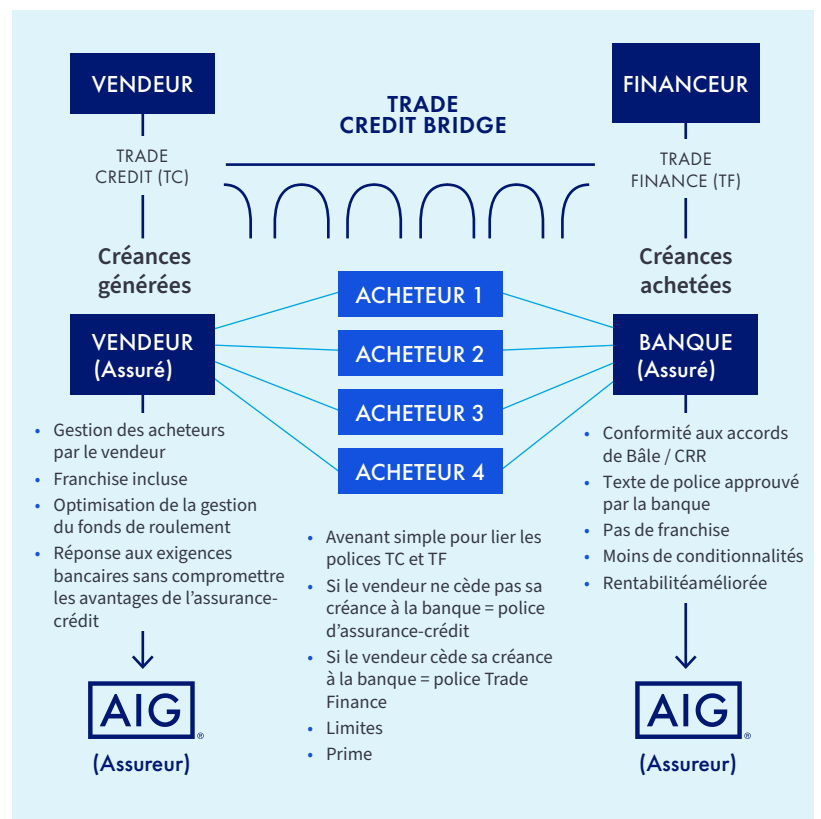
Le produit Trade Credit (TC) Bridge d'AIG propose une solution innovante qui répond aux besoins souvent divergents des entreprises et des banques en matière d'assurance-crédit. Grâce au produit TC Bridge, les entreprises conservent le contrôle total de leur police d'assurance et de leurs limites de crédit, tout en pouvant utiliser cette police comme support de financement. De leur côté, les banques accèdent à une solution de Trade Finance conforme aux exigences de Bâle, avec moins de conditionnalités. Un véritable solution gagnant-gagnant pour toutes les parties.

Structure

- Une solution rentable, avantageuse à la fois pour l'entreprise et pour le financeur.
- Suivi du vendeur et gestion des limites.
- Possibilités de financement du besoin en fonds de roulement.
- Rédaction conforme aux exigences des accords de Bâle pour le financeur.

Avantages

- Une forte conformité aux exigences réglementaires de Bâle : la banque bénéficie d'une police à conditionnalité limitée, indépendante du vendeur.
- Le vendeur conserve sa propre police d'assurance-crédit, couvrant l'ensemble de son portefeuille d'acheteurs, y compris ceux qui ne sont pas financés.
- Les caractéristiques de la police du vendeur (franchises, procédures de crédit et de recouvrement), qui ne relèvent pas du périmètre de contrôle de la banque, ne s'appliquent pas à la police de la banque.
- L'avenant TC Bridge lie les polices du vendeur et de la banque uniquement pour le partage des limites acheteurs concernées, optimisant ainsi les primes et la capacité, sans compromettre la conformité de la banque aux normes de Bâle.
- Il n'est pas nécessaire d'inclure des clauses d'indemnité (loss payee) ou d'assuré additionnel, souvent contraignantes pour toutes les parties.



Votre contact

Laura Contelli

Souscriptrice Senior Trade Finance EMEA
 T +33 1 49 02 56 19
 M +33 7 89 82 45 07

Trade.Finance@aig.com (partout sauf en Amérique)
 Amérique : AmericasTradeFinance@aig.com